

Arrêté n° DS 03-09-2018-01 portant délégation de signature
Monsieur Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité de formation Géosciences
UFR Sciences fondamentales et appliquées

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées en date du 25 mars 2014, portant élection de Monsieur Yves BERTRAND, Directeur de l'UFR ;
- Vu la délibération du Conseil de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées en date du 19 juin 2018, portant élection de Monsieur Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité de formation Géosciences de l'UFR, à compter du 1^{er} septembre 2018 ;

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité de formation Géosciences de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures ;

Article 2 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité de formation Géosciences de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;

Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Patrick VIGNAUD, Directeur de l'unité de formation Géosciences de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes de certification du service fait ;

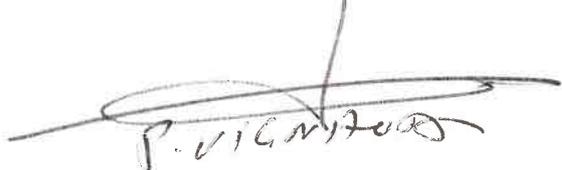
Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 24/09/2018
Le délégataire,

Monsieur Patrick VIGNAUD



Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Fait à Poitiers le 3 septembre 2018
Le Président de l'Université

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

28. SEP. 2018

Direction des affaires juridiques